

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 4 octobre 2022

2.- ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

L'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit l'élection d'un Vice-Président qui a pour fonction :

- ✓ de présider l'assemblée délibérante en l'absence du Président;
- ✓ d'exercer les délégations qui lui sont attribuées par le Président et le Conseil d'Administration

La candidature de Madame Leïla NAÏDJI est proposée.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 12
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 12

Madame Leïla NAÏDJI est élue Vice-Présidente à l'unanimité.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire-Président,**



Patrice VERGRIETE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221004-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 4 octobre 2022

2.- ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

L'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit l'élection d'un Vice-Président qui a pour fonction :

- ✓ de présider l'assemblée délibérante en l'absence du Président;
- ✓ d'exercer les délégations qui lui sont attribuées par le Président et le Conseil d'Administration.

La candidature de Madame Leïla NAÏDJI est proposée.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 12
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 12

Madame Leïla NAÏDJI est élue Vice-Présidente à l'unanimité.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire-Président,**

Patrice VERGRIETE